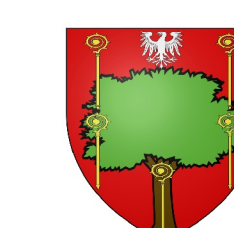


Vu pour être annexé à la délibération du
Approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Pour la Présidente,
Pierre GEORGIN
Vice-Président

1:5 000

0 500 m

Fond : DGFiP PCI vecteur - droits de l'Etat réservés



LEGENDE

Zonage

Zones et secteurs

Prescriptions

Voies de circulation à conserver (sentiers et chemins)

Condition de desserte : interdiction de tout nouvel accès

Emplacement réservé

Espace boisé classé

Élément de paysage ou de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural

Élément de paysage ou de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre écologique

Emplacements réservés	N°	surface arrondie (m²)
Élargissement de voie de 2m au bénéfice de la communauté urbaine	1	420
Élargissement de voie au bénéfice de la communauté urbaine	2	100
Élargissement de voie au bénéfice de la communauté urbaine	2	40
Élargissement de voie de 2m au bénéfice du département	3	500
Élargissement de voie de 2m au bénéfice du département	3	60
Élargissement de voie au bénéfice de la communauté urbaine	4	1000

